

Questions/Réponses

Quelles sont les charges mensuelles ?

Le loyer ainsi qu'une provision de charges de 72 euros (à savoir que la provision est incluse dans le montant du loyer indiqué sur la fiche de pré-réservation). Cette provision correspond au wifi, au nettoyage des sols et sanitaires 2 fois par mois, à la laverie et une partie du gardiennage.

Quelles sont les charges annuelles ?

Un forfait de charges de 300 euros correspondant à une partie du gardiennage, à l'entretien de l'ascenseur, l'entretien des espaces verts, l'entretien de la toiture etc.

Une cotisation de 55 euros pour la salle TV.

Une provision de 85 euros pour l'eau.

Des frais de dossier à 265 euros.

Est-ce que je peux quitter le logement plus tôt ?

Oui, le bail est d'une durée d'un an mais le locataire peut quitter le logement à tout moment en respectant un préavis d'un mois. Pour cela le locataire doit envoyer une lettre recommandée avec accusé de réception à l'agence FONCIA située au 1 rue Philippe Noiret à Saint André Lez Lille ou bien la remettre en main propre à l'agence contre récépissé. A réception du courrier le préavis d'un mois débutera. Si toutefois vous souhaitez vous y prendre à l'avance vous pouvez indiquer sur votre courrier la date à laquelle vous souhaitez quitter le logement.

Le forfait de charges de 300 euros ainsi que la cotisation de 55 euros ne vous seront pas remboursés au prorata de votre temps de présence. En revanche une régularisation sera faite pour votre consommation d'eau.

Est-ce que je peux rester dans le logement au bout d'un an ?

Oui, le bail est reconduit tacitement. Le bail continue tant que vous ne nous envoyez pas votre lettre de congé. En revanche votre loyer sera révisé une fois par an selon l'indice IRL indiqué dans votre bail et vous serez refacturé du forfait de charges de 300 euros, de la cotisation de 55 euros et de la provision de 85 euros.

Qu'est-ce que je dois prévoir pour mon entrée dans les lieux ?

Il faut souscrire un contrat d'électricité à la date de votre entrée dans les lieux.

Pour cela le pôle relocation vous communique le numéro PRM par mail.

Vous pouvez faire appel au fournisseur de votre choix.

Il est préférable de ramener vos casseroles et couette mais nous pouvons vous en fournir si besoin.

Il faut en revanche amener votre oreiller, draps et serviettes.

Qu'est ce qui est inclus en termes de mobilier dans un T1 ?

Un lit une place avec un matelas, un bureau, une table et deux chaises, un placard, une salle de douche privative avec wc, une kitchenette comprenant un petit frigo, deux plaques de cuisson, un micro-onde et un peu de vaisselle (2 fourchettes, 2 couteaux, 2 grandes cuillères, 2 petites cuillères, 2 assiettes, 2 bols et 2 verres). A savoir que tout est électrique (cumulus, plaques de cuisson, radiateurs).

Qu'est ce qui est inclus en termes de mobilier dans un T1 Bis ?

Un lit gigogne une place avec un matelas, un bureau et une chaise, une table et deux chaises, un placard, une salle de douche privative avec wc, une kitchenette comprenant un petit frigo, deux plaques de cuisson, un micro-onde et un peu de vaisselle (2 fourchettes, 2 couteaux, 2 grandes cuillères, 2 petites cuillères, 2 assiettes, 2 bols et 2 verres). A savoir que tout est électrique (cumulus, plaques de cuisson, radiateurs).

La différence avec le T1 classique est la taille, le T1 bis est un peu plus grand.

Qu'est ce qui est inclus en termes de mobilier dans un T2 ?

Un lit une place avec un matelas dans la pièce principale, un lit une place avec un matelas dans la chambre (séparée de la pièce principale), deux bureaux et deux chaises, une table et deux chaises, un placard, une kitchenette comprenant un petit frigo, deux plaques de cuisson, un micro-onde et un peu de vaisselle (4 fourchettes, 4 couteaux, 4 grandes cuillères, 4 petites cuillères, 4 assiettes, 4 bols et 4 verres). A savoir que tout est électrique (cumulus, plaques de cuisson, radiateurs).

Comment payer mon premier loyer ?

Si vous souhaitez opter pour le prélèvement automatique il faut compléter et signer le mandat SEPA que vous communiquera le pôle relocation.

Vous serez prélevé une fois que vous serez passé de "prospect" à "locataire" dans notre logiciel c'est à dire quelques jours après votre état des lieux d'entrée.

Si vous ne souhaitez pas opter pour le prélèvement automatique il faudra régler votre loyer sur votre espace Myfoncia, vous aurez l'accès quelques jours après votre état des lieux d'entrée.

J'ai choisi le prélèvement automatique, quand suis-je prélevé ?

Le prélèvement se fait à terme échoir c'est à dire en début de mois autour du 4 de chaque mois.

Comment trouver mes identifiants pour me connecter à mon espace myfoncia ?

Vous recevez un mail de la part de FONCIA avec vos identifiants pour procéder à la première connexion.

A quoi sert l'espace myfoncia?

Cet espace vous permet de consulter et télécharger vos documents (bail, état des lieux, avis d'échéances, quittances de loyer...), de nous contacter par message, de déposer votre attestation

d'assurance habitation, de modifier votre mode de paiement, de modifier votre RIB, de modifier vos coordonnées etc.

J'ai quitté mon logement, quand vais-je être remboursé de mon dépôt de garantie ?

Nous avons un mois à compter de l'état des lieux de sortie pour traiter l'arrêté de compte locatif et vous restituer le dépôt de garantie s'il n'y a pas de remarques sur l'état des lieux. Nous avons deux mois à compter de l'état des lieux de sortie pour traiter l'arrêté de compte locatif s'il y a des remarques sur votre état des lieux de sortie.

Je compte quitter mon logement, que dois-je faire avant de partir ?

Il faut entièrement nettoyer le logement (cela comprend les ventilations, les fenêtres, etc.) vérifier que toutes les ampoules fonctionnent sinon les remplacer, reboucher les éventuels trous proprement, remplacer les joints d'étanchéité si besoin, vérifier que le détecteur de fumée fonctionne, réunir toutes les clés du logement, vérifier que les évacuations (évier, lavabo et douche) ne sont pas bouchées, résilier le contrat d'électricité.

Est-ce que j'ai le droit d'emmener mon animal de compagnie ?

Non, les animaux sont interdits dans la résidence.

Un ami recherche un logement, est-ce que je peux faire une colocation avec lui ?

Non, la colocation est interdite.

J'ai besoin d'une place de parking, est-ce qu'il y a un parking au sein de la résidence ?

Il y a un parking au sein de la résidence mais le nombre de places est limité et il faut payer un supplément pour en obtenir une.

Si vous souhaitez obtenir une place de parking il faut en faire la demande via votre espace Myfoncia. Si une place est disponible nous rédigerons un bail et vous le ferons signer. Un émetteur vous sera remis par le régisseur de l'immeuble.

Pour résilier le contrat il faudra envoyer une lettre recommandée avec accusé de réception à l'agence FONCIA au 1 rue Philippe Noiret à Saint André Lez Lille ou bien la remettre en main propre contre récépissé.

J'ai une question, à qui dois-je m'adresser ?

Si vous avez un problème technique dans votre logement ou dans la résidence il faut contacter le régisseur de l'immeuble Monsieur Wagret. Sa loge se trouve au rez-de-chaussée et son numéro de téléphone figure sur la porte de sa loge.

Si vous avez une question sur votre loyer, sur le dépôt de garantie, sur un document manquant ou autre il faut contacter l'agence FONCIA via votre espace Myfoncia.

A quoi ressemblent les logements ?

Voici quelques photos :





